

AVIS DE CONCERTATION

Au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme

RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SEVRAN

La procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Sevrans a été engagée par arrêté n°2023/008 du Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol le 16 mars 2023, avec les objectifs suivants :

- De permettre la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier des Anciennes Beaudottes – identifié au sein de la convention locale NPNRU de Sevrans – et notamment son lot dit « B2 » ;
- D'ajuster les règles d'emprise au sol et de hauteur au sein d'un secteur dédié.

Le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation par délibération n°82 en date du 26 juin 2024.

Les objectifs poursuivis par cette concertation visent à :

- Présenter le projet de modification simplifiée du PLU et sensibiliser aux évolutions proposées les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées pendant toute la durée de son élaboration ;
- Permettre au public de s'exprimer et ainsi d'enrichir le projet.

Les modalités de la concertation du public sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sevrans sont les suivantes :

Les éléments élaborés au fur et à mesure des avancées du dossier seront mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure :

- Dans les locaux du Pôle Urbain de la Ville de Sevrans, 1 rue Henri Becquerel - 93270 Sevrans, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, 50 allée des impressionnistes - 93420 Villepinte, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation sera également accessible en ligne durant cette période :

- Sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification2-plu-sevrans>
- Depuis un lien sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol : www.paristerresdenvol.fr
- Depuis un lien sur le site internet de la ville : www.ville-sevrans.fr

Un registre sera également mis à disposition du public afin que chacun puisse déposer ses observations et propositions pendant cette période :

- En version papier, dans les locaux du Pôle Urbain de la Ville de Sevrans, 1 rue Henri Becquerel - 93270 Sevrans, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- En version papier, au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, 50 allée des impressionnistes - 93420 Villepinte, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- En version numérique, sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification2-plu-sevrans>
- Chacun pourra également faire part de ses observations et propositions grâce à l'adresse e-mail dédiée suivante : modification2-plu-sevrans@mail.registre-numerique.fr

Un poste informatique sera mis à la disposition du public dans les locaux du Pôle Urbain de la Ville de Sevrans, 1 rue Henri Becquerel - 93270 Sevrans, aux jours et heures habituels d'ouverture.

À compter de l'ouverture de la concertation, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des questions sur le projet peuvent être adressées à l'adresse e-mail dédiée suivante : modification2-plu-sevrans@mail.registre-numerique.fr

A l'issue de cette concertation, le conseil de territoire de Paris Terres d'Envol est l'autorité compétente qui délibérera et tirera le bilan de la concertation préalable.